



# L'ARGAN AU COURANT

bulletin d'informations de la municipalité de Bournens

Août 2018

n°57

## Conseil général

Le prochain Conseil Général aura lieu le mardi 30 octobre 2018 à 20h00 et traitera notamment du taux d'imposition pour l'année 2019. Les jeunes ayant atteint leur majorité seront accueillis.

## Raccordement en eau depuis Bousens

Faisons le point sur l'avancement de l'avancement du préavis accepté par le Conseil Général en 2017.



Le chantier de pose d'une nouvelle conduite d'alimentation en eau depuis Bousens, a débuté à mi-juin à la chambre de pompage du Crochet et s'est poursuivi le long du chemin du Poyet avant de passer à travers la zone agricole.

Au début le chantier n'avance pas vite car il y a des difficultés techniques à maîtriser comme la traversée de la route du Crochet, le raccordement à la station de pompage, ou encore le maintien de l'accès à leur domicile pour les riverains ainsi que la pose d'une nouvelle borne hydrante. Une fois dans les

racines ni galeries de vers de terre.

beaucoup plus rapide.

Dans la zone agricole les travaux sont contrôlés par un bureau d'ingénieurs conseils en pédologie mandaté par la Commune. Ce bureau dicte la manière de creuser sans mélanger les différents horizons de terres rencontrés. L'horizon A est formé de terre végétale riche en matière organique, il ne doit pas être mélangé à un autre horizon ni compacté par la circulation d'engins sur le chantier. L'horizon B (couche intermédiaire) est un espace racinaire qui joue un rôle important pour la diffusion de l'eau et de l'air.

L'horizon C (matériaux d'excavation) est inerte sans

Une pelle mécanique sur chenilles creuse la fouille en reculant et en déposant sur le côté les horizons A, B et C sans les mélanger. Le surplus d'horizon C est évacué pour laisser la place à la conduite et au sable de protection à mettre en place en fond de fouille. Les tuyaux en polyéthylène de 250 mm de diamètre et de 20 m de long sont livrés en bordure de route, puis assemblés en tronçons de 100 m par soudage électrique.





La mise en eau de cette conduite est envisagée pour la fin du mois d'octobre.

Le 2ème lot de ce préavis concerne le quartier du Mont par le remplacement de l'ancienne conduite en Eternit, la mise en séparatif EC/EU et la réfection du chemin du Recordet.

La mise à l'enquête de ces travaux débutera avant la fin du mois d'août. (JDF)

Ces tronçons sont ensuite glissés dans la fouille sur un lit de sable.

A l'avancement une 2ème pelle recouvre la conduite de sable, de terre B et de terre A, refermant ainsi la fouille. Une brouette sur chenilles pour ne pas compacter le sol assure le transport du sable et l'élimination des grosses pierres rencontrées, ainsi que le surplus d'horizon C.

Avec une météo très favorable le chantier a ainsi pu avancer rapidement durant les mois de juin et juillet le long de la route cantonale jusqu'à Bousens. Le passage en forage dirigé sous la route Sullens - Bettens exécuté dès la

mi-août permet de faire la liaison sans interrompre le trafic.

Des essais de pression sont faits pour s'assurer que toutes les soudures sont étanches et résistantes.

Les travaux vont se poursuivre encore du côté de Bousens par le changement de la conduite de Lausanne à remplacer par un plus gros diamètre sur environ 150 m dans la route. Et du côté de Bournens où il faudra encore installer la vanne coupe pression dans la chambre du Crochet et effectuer des réglages de pression sur les pompes de la station du Raffort.



L'école est finie... pour Sylvain Monnier. Il va faire un apprentissage de boulanger. Bravo !



DANS LE COING  
TOUT EST BON!

FÊTE DU  
COING

SAMEDI 27 OCTOBRE 2018 MARCHÉ DES SAVEURS 10.00 - 17.00  
GDE. SALLE DE BOURNENS MENU DU JOUR ET PETITE RESTAURATION  
WWW.LESCOPINESDU-COING.SIMPLESITE.COM

## Naissances

Depuis le début de l'année, Bournens a vu naître 2 petites arganes et 2 petits argans :

MATHIER Eline  
le 26.02.2018,  
VAZ Roberto  
le 04.04.2018,  
VAZQUEZ Margaux  
le 16.04.2018,  
DIAS Kylian  
le 27.04.2018.

Félicitations !

**Ateliers de Théâtre**

Les mercredis soir dans la salle de spectacle de Bournens, animés par **Christophe Nançoz** (animateur théâtre certifié HES-SO)

**OUVERTS à tous**

Cours enfants 17h à 18h  
Cours ados 18h15 à 19h15  
Cours adultes 19h30 à 21h (250./trimestre ou session)

ACNformation

Inscriptions et informations :  
[www.acnformation.com/les-cours](http://www.acnformation.com/les-cours)  
ou au 079 601 82 35

## Incendie à l'église de Sullens

Vendredi 27 juillet, un incendie s'est déclaré à l'église de Sullens. Ce sont des visiteurs qui ont découvert la chaire en feu et qui ont donné l'alarme. Le sinistre est vraisemblablement dû à un problème électrique. Le feu a pris derrière la chaire et s'est propagé jusqu'au plafond. L'intervention rapide des pompiers a permis de limiter les dégâts. D'importants travaux de nettoyage ont été entrepris, l'orgue a dû être démonté complètement.

L'église est fermée pour une durée indéterminée, les cultes qui y étaient programmés auront lieu, en principe, à Mex.



## 1er août capricieux !

Alors que tables, chaises, éclairage étaient installés devant le Baltoir, la pluie (par ailleurs fort bienvenue) est venue jouer les trouble-fête.



C'est dans la salle que se sont déroulées la partie officielle et la collation avant de pouvoir allumer le feu, sans pluie, vers 22 heures.

La Municipalité remercie chaleureusement les membres de la société de Jeunesse pour leur travail efficace et dans la bonne humeur ainsi que pour

l'organisation d'un rallye pour les enfants qui n'ont pas craint de se mouiller pour découvrir un trésor.

L'usage chez les Argans veut que les habitants atteignant l'âge de 80 ans soient fêtés le même jour que Dame Helvétie. Cette année, la Municipalité a eu le plaisir d'inviter trois messieurs.

MM Michel Bocion et Pierre-André Monnier étaient présents.

Tous deux sont nés à Bournens, le premier à la Route du Mont, le second à la route du Raffort, aux deux extrémités du village. Ils n'ont jamais quitté la commune, ont été agriculteurs et ont exercé la fonction de Municipal pendant de nombreuses années.

M. Jean-Marc Weber, Municipal, les a félicités et leur a remis un cadeau au nom de toute la population.

M. Marcel Magnenat, absent pour cause de vacances, est établi à la route du Record Joyon depuis une trentaine d'années. Conseiller en gestion d'entreprise, il a également

été Municipal. Son cadeau lui sera remis à son domicile. (JZ)

## Nouvelle boursière communale

Suite à la démission de Madame Catherine Heysé, la Municipalité a engagé Mme Véronique Jaquemet au poste de boursière communale.

Domiciliée à Saint-Barthélémy, Mme Jaquemet est entrée en fonction le 1er juillet. Elle n'a pas d'expérience professionnelle dans une commune, mais ses solides compétences en comptabilité lui permettront de s'adapter facilement à son nouveau poste. Elle a pu travailler pendant un mois en collaboration avec Mme Heysé qui a ainsi pu lui transmettre le flambeau.

La Municipalité remercie Mme Heysé pour son travail précis et rigoureux pendant 7 ans et se réjouit d'intégrer Mme Jaquemet au personnel communal. (JZ)

## Journée de commune du 26 mai 2018

Malgré une météo quelque peu changeante, c'est plus d'une vingtaine de personnes qui s'est motivée à venir donner un coup d'éclat à notre refuge. Peinture, papier ponce ainsi que grands nettoyages nous ont occupés toute la matinée, placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Nous avons pu ensuite déguster un assortiment de grillades et salades.



Encore un grand merci à toutes et à tous pour votre participation au rajeunissement de notre refuge. (MB)



## Grillez vos cervelas, pas la forêt !

Partir en forêt, allumer un feu, griller des cervelas: l'été est là! La forêt offre un havre de fraîcheur pour échapper à la chaleur écrasante de la ville.

A propos: a-t-on le droit de faire du feu en forêt? Voici quelques règles (simples et de bons sens) pour que la grillade ne tourne pas à la catastrophe.

Ni la législation fédérale sur la forêt, ni celles sur la chasse ou la protection de la nature n'interdisent explicitement les feux. Des interdictions ou des restrictions cantonales ou locales prévalent cependant en certains endroits. Dans plusieurs cantons, il n'est permis d'allumer du feu que dans les foyers officiellement autorisés. Avant d'aller faire des grillades, informez-vous donc des prescriptions locales en vigueur. Les autorités peuvent aussi limiter ou interdire les feux de plein air

en fonction de la situation. La carte des risques et les informations actualisées sont à consulter sur le site internet de l'OFEV : [waldbrandgefahr.ch](http://waldbrandgefahr.ch)

En Suisse, la loi garantit le libre accès aux forêts. Ces dernières ont toutefois chacune un propriétaire qui apprécie que ses hôtes s'y comportent avec le respect

qui est dû aux plantes, aux animaux et à tous les habitants des bois.

La forêt l'été, c'est magique. La prudence est toutefois de mise si l'on fait du feu car une catastrophe est vite arrivée.



Illustration Silvan Wegmann